# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 6.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**EXPOSITION "A CIEL OUVERT" 2016**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION**

**A PASSER AVEC CATHERINE CHANTELOUBE**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Après deux expositions organisées sous l’intitulé "Riorges Land Art" en 2008 et 2012, l’événement d’art actuel organisé par la commune a été pérennisé à un rythme biennal en 2014, sous l’intitulé "A ciel ouvert – Parcours d’art actuel". La prochaine édition de *A ciel ouvert* se tiendra du 4 juin à 4 septembre 2016.

Le parcours propose sept œuvres professionnelles dans la plaine de la Rivoire, le parc Beaulieu et le parc du Prieuré. Par ailleurs, des œuvres seront réalisées dans un cadre scolaire, avec l’appui notamment d’artistes locaux.

Dans ce cadre, Catherine CHANTELOUBE, artiste plasticienne, interviendra sur le temps périscolaire à l’école du Bourg, pour animer un parcours créatif en lien avec la manifestation : création d’une œuvre pour le site, découverte du travail des autres artistes et de leurs œuvres.

Afin de concrétiser cette intervention, il est proposé de passer une convention avec elle pour fixer les conditions spécifiques d’indemnisation, de réalisation et d’installation de l’œuvre originale créée et installée sur le parcours avec les jeunes. La bourse forfaitaire pour la rémunération artistique globale s'élève à 1 300 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec Catherine CHANTELOUBE ;
2. autorise le maire à la signer.